

Déclaration.

Le Soussigné Ministre d'Etat et des Affaires étrangères du Royaume de Prusse donne, au nom du Gouvernement royal de Prusse, la déclaration que les ressortissants des Cantons suisses de *Zürich*, *Berne*, *Lucerne*, *Uri*, *Schwyz*, *Unterwalden* (les deux parties), *Glaris*, *Zug*, *Fribourg*, *Soleure*, *Bâle* (les deux parties), *Schaffhouse*, *Appenzell* (les deux Rhôdes), *St. Gall*, *Grisons*, *Argovie*, *Thurgovie*, *Tessin*, *Valais*, *Neuchâtel* et *Genève*, pour autant qu'ils ne possèdent pas le droit d'indigénat prussien, ne seront astreints dans les Etats prussiens ni au service militaire, ni à aucune taxe pour l'exemption de ce service, aussi longtemps que les mêmes principes seront appliqués dans les Cantons suisses prénommés à l'égard des ressortissants de l'Etat de Prusse.

Berlin, le 18 Novembre 1859.

Le Ministre des Affaires étrangères
du Royaume de Prusse:
SCHLEINITZ.

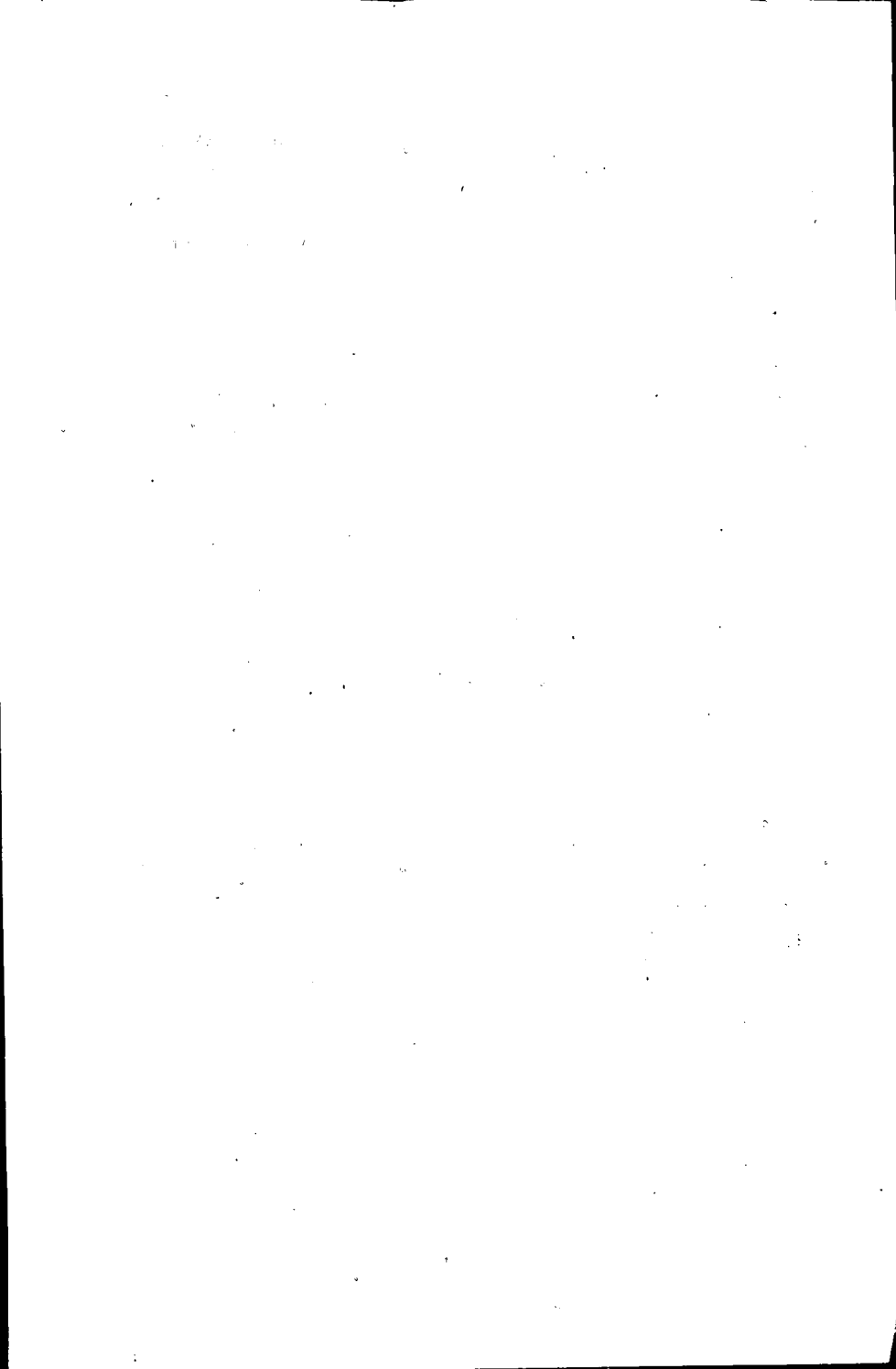


INSERTIONS.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

- 1) *Commis de poste* à Schaffhouse. Traitement annuel fr. 800. S'adresser, d'ici au 7 Décembre, à la Direction des Postes à Zurich.
- 2) *Commis de poste* à Arau. Traitement annuel fr. 1500. S'adresser, d'ici au 7 Décembre, à la Direction des Postes à Arau.
- 3) *Commis de poste* à Lausanne. Traitement annuel fr. 1860. S'adresser, d'ici au 7 Décembre, à la Direction des Postes à Lausanne.



INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	57
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.11.1859
Date	
Data	
Seite	577-578
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 111

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.